



L'APERÇU DE...

Danièle PONCHAUX

Maire d'Emmerin, Vice-présidente à la Région Hauts-de-France, Conseillère métropolitaine à la MEL et en charge du projet de territoire des communes « Gardiennes de l'eau »

Depuis 2019, à travers la démarche « Gardiennes de l'eau », la MEL œuvre pour protéger durablement la ressource en eau. Ce défi collectif a trouvé son opérationnalité par la mise en place d'une charte. Celle-ci représente un engagement durable, adopté par 29 communes de notre territoire, spécifiquement concernées car géographiquement situées sur une nappe phréatique fragile. Elle a pour vocation de reconnaître l'eau comme un bien commun à préserver, tout en sensibilisant l'ensemble des acteurs à son importance.

En tant que maire d'Emmerin, commune située au sud de Lille, là où a été édifée la première usine de l'eau, et consciente de l'obligation de préserver la ressource en eau, je suis honorée d'avoir été chargée par le Président de la MEL, en tant qu'élue référente, pour mener à bien les missions liées à ce projet de territoire : c'est un beau challenge à relever.

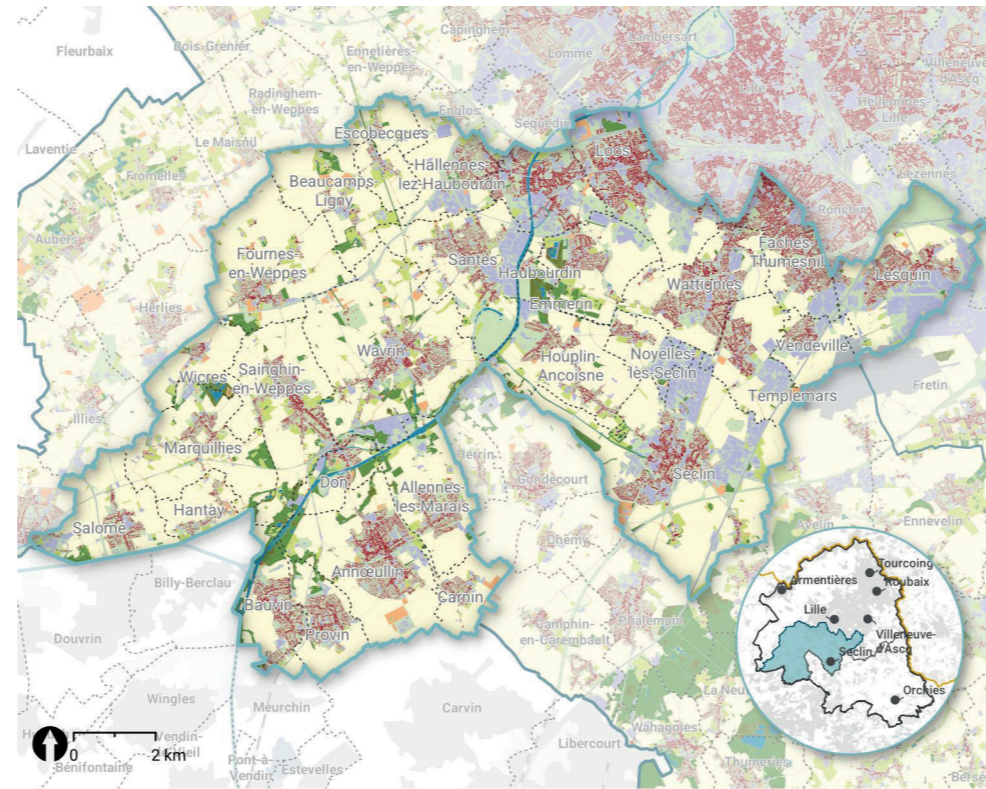
L'objectif de cette charte est double : affirmer une ambition commune pour la gestion durable de l'eau et appliquer des axes stratégiques afin d'adapter nos politiques publiques et nos projets de manière cohérente et respectueuse de la ressource tout en continuant à se développer.

Parallèlement, il est essentiel pour les 29 communes attractives de pérenniser leur développement : permettre à la fois de répondre aux besoins en logements et en services à la population en assurant les parcours résidentiels et le bien-vivre à travers les équipements, les loisirs et la mise en valeur de leurs paysages naturels et bâtis, véritable plus-value.

En ce sens, depuis un an, la thématique de l'« Habiter autrement » de la charte Gardiennes de l'eau est approfondie par les techniciens, afin de nous orienter vers de nouveaux modèles de développement urbain permettant de respecter nos engagements pour l'environnement et la vitalité de nos communes.

LA CARTE DU MOIS

L'OCCUPATION DU SOL DANS LES COMMUNES GARDIENNES DE L'EAU



Type d'occupation du sol

- Habitat résidentiel
- Activités et services
- Espaces végétalisés de l'habitat, des activités et services
- Infrastructures de transports
- Prairies
- Cultures annuelles
- Autres terres agricoles
- Surfaces en eau et voies navigables
- Espaces naturels boisés
- Espaces naturels non boisés

- Communes gardiennes de l'eau
- Limite MEL / Pévèle Carembault
- Limite communale



La carte présente les différentes occupations du sol dans les communes « Gardiennes de l'eau » en 2020. Profitant d'une forte attractivité, ces communes ont connu un développement significatif avant 1990.

Le développement s'est poursuivi, représentant sur ces champs captants, entre 2005 et 2015, 27% des surfaces artificialisées de la Métropole Européenne de Lille (MEL), soit plus de 343 hectares.

Ce territoire est principalement constitué d'espaces agricoles en culture annuelle avec 7 931 hectares, soit 48% de la surface des communes gardiennes de l'eau. Cependant les espaces dédiés aux activités et aux services avec 1 433 ha, sont fortement représentés, et ceci principalement sur l'est du territoire en raison de la présence de la zone d'activité Lille-Seclin, ainsi que l'aéroport.

Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY** / Responsable de publication : **Sophie HAUTCOEUR**
Rédaction : **Jeanne LOTTIN**



+33 (0)3 20 63 33 50 / Centre Europe Azur /
323 avenue du Président Hoover / 59000 Lille
adu-lille-metropole.org



L'APERÇU

de l'Agence N°38 · SEPTEMBRE 2024



NOTRE DOSSIER THÉMATIQUE



LES ACTUALITÉS

2ÈME ATELIER « COMMUNES ET GRAND GABARIT »

Dans le cadre des ateliers sur le thème : « **Quelle place pour la voie d'eau dans l'économie locale ?** », organisés par la MEL en collaboration avec l'Agence, élus et techniciens se sont réunis pour le deuxième atelier. Cette rencontre s'est déroulée à bord d'une péniche, reliant le port de Lille au port de Santes. L'objectif était de mieux saisir la connexion entre la Seine et l'Escaut afin de tirer les bénéfices des chantiers de mise à grand gabarit.



Les intervenants ont permis de mieux appréhender le rôle crucial de la voie d'eau dans la logistique multimodale de la métropole, en découvrant la façade économique de la Deûle, ainsi qu'en identifiant les potentiels et les leviers pour développer le transport fluvial dans notre région.



OBSERVATION SOCIALE POUR LE LOGEMENT D'ABORD DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

OBSERVATION SOCIALE POUR LE LOGEMENT D'ABORD DANS LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : ÉVOLUTIONS 2018-2022

Depuis 2018, la MEL, avec le soutien de la Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), a confié à l'Agence une mission d'observation sur la mise en place accélérée du Logement d'abord. Ce travail, réalisé grâce à l'appui des partenaires du territoire impliqués dans l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes sans domicile, met en lumière **les évolutions des besoins des publics sans domicile ou vulnérables vis-à-vis du logement et l'offre développée en termes de logement**, de logement adapté et d'hébergement.

Retrouver l'étude sur notre site : Rubrique « **Productions / Étude** »

BIEN-ÊTRE TERRITORIAL : DE NOUVEAUX SUPPORTS

Qu'est-ce qui fait qu'on se sent bien collectivement sur son territoire ? Comment rendre compte de ce bien-être à l'échelle territoriale ? Comment mobiliser les habitants autour de ces enjeux ? Pour répondre à ces questions, l'Agence a lancé la démarche « Bien-être territorial » en associant un certain nombre de partenaires. Retrouvez de nouveaux supports : **un référentiel illustré en format poster et deux vidéos thématiques**, intitulées « Vers des indicateurs de développement renouvelés. De la nécessité de penser les usages avec les parties prenantes » et « De la nécessité de l'articulation du bien-être territorial et de la soutenabilité ».



À consulter sur notre site, Rubrique « **Productions** ».



Emmerin © Max LEROUGE / MEL

LE DOSSIER THÉMATIQUE

LES GARDIENNES DE L'EAU : UN TERRITOIRE À ENJEUX

Les 29 communes « Gardiennes De l'Eau » (GDE) de la Métropole Européenne de Lille se situent dans le périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) Sud de Lille. Elles partagent comme enjeux majeurs de devoir concilier la protection de la ressource en eau et le développement urbain.

Depuis les années 70, la métropole lilloise a connu un important développement urbain, générateur d'une périurbanisation particulièrement significative sur le territoire des « Gardiennes de l'eau », dont la population a augmenté d'environ 50 000 habitants au cours des cinquante dernières années.

L'envers de cette attractivité a été une perte continue de terres agricoles et de la capacité des sols à régénérer la nappe par infiltration des eaux de pluie. Plusieurs mesures ont été entreprises en réponse, dont la mise en place d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) en 1992 et d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en 2007 des champs captants. Plus récemment, les règles du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille proscrivent depuis 2019 les extensions urbaines dans le secteur des communes GDE (sauf exceptions spécifiques et limitées).

POUR MÉMOIRE : LISTE DES COMMUNES GDE

Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Beaucamps-Ligny, Carnin, Don, Emmerin, Erquinghem-le-Sec, Escobecques, Faches-Thumesnil, Fournes-en-Weppes, Hallennes-lez-Haubourdin, Hantay, Haubourdin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Loos, Marquillies, Noyelles-lès-Seclin, Provin, Sainghin-en-Weppes, Salomé, Santes, Seclin, Templemars, Vendeville, Wattignies, Wavrin, Wicres

Pour les 29 communes de la métropole lilloise situées dans le périmètre AAC, cette limitation forte de l'étalement urbain nécessite de repenser le développement de ces communes afin de répondre à l'ensemble de leurs besoins en matière de logements, d'équipements publics, d'activités, et de mobilité, tout en protégeant le sol et l'eau.

A cette fin, les communes et la MEL se sont dotées, en décembre 2019, d'une charte « Gardiennes de l'eau » qui fixe plusieurs axes de travail thématiques : l'agriculture, la mobilité, le développement économique, l'habitat et l'environnement.

« HABITER AUTREMENT » : UNE ENTRÉE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE POUR REQUESTIONNER LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT EXISTANTS

Sur le thème de l'habiter et de l'enjeu de l'évolution des pratiques, que sous-tend l'appellation « Habiter autrement » de la charte, les services techniques de la MEL et l'ADULM ont été mobilisés sur trois axes de travail : la production d'analyses socio-démographiques, la mise en place d'un observatoire et la mise en récit du territoire de projets.

A l'invitation de M. Francis VERCAMER, vice-président de la MEL en charge de l'aménagement du territoire, et président de l'ADULM et de Mme Danièle PONCHAUX, maire d'Emmerin et chargée de mission du projet de territoire des communes GDE pour la MEL, s'est tenu en novembre 2023 un séminaire réunissant les élus des communes gardiennes de l'eau. Il a permis de poser les premiers éléments de diagnostic relatifs à la réalité socio-démographique du territoire et à l'état et l'évolution du parc de logements.

En décembre 2023, un séminaire de travail complémentaire a permis de décliner ces analyses à l'échelle de chacune des communes pour mieux s'approprier les phénomènes à l'œuvre et comprendre l'articulation démographie / logement face aux préoccupations des communes : « Comment rester une commune vivante sans s'étendre ? Comment intensifier les usages sans construire ? Pourquoi une augmentation du parc de logements n'engendre-t-elle pas systématiquement une augmentation de la population ? En quoi la structure du parc de logements détermine la structure de la population dans la commune ? »

Consécutivement à ces réunions, des cahiers d'analyses ont été élaborés pour chacune des 29 communes permettant d'approfondir cette articulation entre structuration de la population et composition du parc de logement, et ce notamment à travers l'illustration des cycles d'occupation. Ces cahiers « Démographie / Logement » ont été mis à disposition des communes entre juillet et septembre 2024 et s'accompagnent d'échanges techniques individuels qui permettent de préciser

et d'alimenter l'orientation des prochains séminaires à venir dans le souci de répondre au plus près aux problématiques et attentes de l'ensemble des communes gardiennes de l'eau.

UN SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCE POUR UNE MEILLEURE APPRÉHENSION DES ENJEUX COMMUNAUX ET DU TERRITOIRE

Fortes de 450 habitants à plus de 20 000 habitants, les 29 communes bénéficient d'une réelle attractivité résidentielle et le marché du logement y est globalement tendu. Néanmoins, elles présentent des profils variés que ce soit en termes sociodémographiques, de structures urbaines ou de niveaux d'équipements et de services.

La connaissance du territoire, et plus particulièrement la compréhension des évolutions démographiques passées et actuelles, face aux phénomènes à l'œuvre (décohabitation, densification des ménages, cycles d'occupation...), permettent d'anticiper les évolutions à venir.

Ces enseignements alimentent les collectivités dans la construction d'une vision d'aménagement global et dans leurs réflexions sur les choix opérationnels à prendre en compte dans un contexte spécifique lié aux exigences environnementales dans le périmètre de l'aire d'alimentation des captages.



LES CHIFFRES CLÉS



29 communes concernées



2 Aires d'Alimentation des Captages (ACC) de la Craie et de Salomé



164 043 habitants en 2020



16 444 hectares : surface des communes GDE

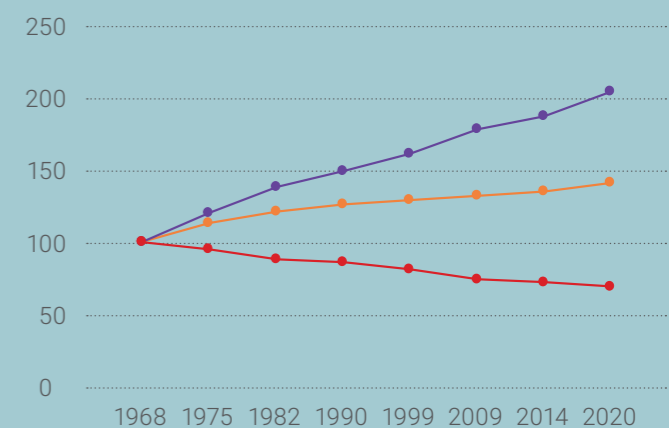


57% du territoire en espaces naturels et agricoles



27% de l'espace artificialisé de la MEL entre 2005 et 2015

Évolution comparative de la population et des résidences principales dans les communes gardiennes de l'eau (en base 100)



■ Population ■ Résidences principales ■ Tailles des ménages